



Separation : achat immo et bebe a naitre

Par **elie28**, le **09/06/2013** à **20:21**

Bonsoir,

Je suis en couple avec un homme depuis 3 ans,nous avons fait l'acquisition d'un appartement et il y a un bebe a naitre en fin d'année. SAuf sous ce tableau idylique, cet homme est un infidèle (que j'ai decouvert l'an dernier et pardonné), un bebe a ete mis en route. il y a eu des hauts de bcp de bas et pendant une periode basse, il m'a un peu bousculé car il etait enervé contre moi. Je ne tolere pas la violence, du coup, retour chez les parents, on a bien discuté, il a regretté, la page s'est tournée. On est parti en vacances,tt s'est bien passé et ces dernier temps, il commence a etre distant, ne reponds plus a mes appels,ni sms et ne previent meme plus. j'ai commencé a lui faire remarquer mais il fait genre qu'il ne comprend pas. Refuse de communiquer ac moi, prefere textoter....A plusieurs reprises,il se moque de moi, crie sur moi et dc pour remerdier a cela,je l'ai viré du lit. Il l'a mal pris et du coup, il est encore plus distant.

Du coup, j'en ai un peu marre et je veux protéger l'enfant a naitre de cela.

est ce une bonne idée de faire la reconnaissance anticipée à mon nom? Il a clairement dit que si je parlais qu'il ne veut plus aucun contact avec moi et l'enfant, est ce une mauvaise idée s'il porte son nom?(je suis pour que l'enfant porte le nom du père, mais sachant cela, j'hésite fortement).

nous avons acheté l'appart 50/50, il accepterait de reprendre mes parts en cas de séparation (on en avait parlé bien longtemps avant) mais l'enfant a t-il des parts? il restera seul sans enfant.J'aurai la garde.Je ne veux pas être perdante dans l'histoire car lui aura toujours l'appart mais moi il faudra que je trouve un nouveau chez moi.

Par rapport au credit, comment se degager pour ne plus être relancé?

Les biens acquis ensemble, font il l'objet d'une estimation financière et que celui qui part recupere quelque chose?

Désolée, j'ai beaucoup de question mais la je ne peux continuer de vivre dans ces conditions et je veux proteger mon enfant de tout cela.

Merci pour vos aides

Par **youris**, le **09/06/2013** à **20:46**

bjr,

si vous vivez en concubinage l'infidélité n'est pas une faute.

vous ne pouvez pas l'empêcher de reconnaître son enfant, il peut même faire une reconnaissance anténatale.

depuis 2005 l'enfant peut porter soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit le nom du père et de la mère et inversement. donc le nom n'est un attribut de la paternité.

concernant le bien immobilier, il vous appartient moitié/ moitié selon ce qui figure sur l'acte de vente.

si votre concubin veut racheter votre part, il faut repasser devant le notaire et il y aura des frais.

s'il existe un crédit comme vous devez être emprunteur solidaire il faudra régler ce problème avec la banque.

mais la banque n'est pas obligé d'accepter la désolidarisation.

cdt

Par **elie28**, le **09/06/2013 à 20:52**

merci pour votre reponse. je ne l'empêche pas de reconnaître l'enfant, qu'il le fasse sil le desire mais une personne qui vous dit que si je la quitte, elle ne veut plus de contact, c'est dur a encaisser.

Je veux juste proteger au maximum l'enfant qui en cas des aleas de la vie va se retrouver sans contact avec son pere